

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2019

LUTTER HAINE INTERNET - (N° 1785)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL252

présenté par

Mme Bono-Vandorme et M. Jolivet

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, supprimer les mots :

« de la race, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de retirer la mention de la race de cette proposition de loi.

Deux arguments viennent appuyer cette suppression :

D'abord la loi mentionne déjà la lutte contre les discriminations « à raison de l'ethnie » d'un individu. La mention de la race fait donc doublon et n'est pas forcément utile dans la mesure où la proximité entre ces notions permet à un juge de sanctionner des situations semblables.

En second lieu il convient de rappeler que la réforme constitutionnelle à venir devrait, comme celle proposée en 2018, supprimer le mot race de notre constitution. Par souci de cohérence il conviendrait de ne plus l'employer dans les futurs textes législatifs.